4 SAISONS À TERCÉ

Bulletin municipal 2017

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

LE MOT DU MAIRE — 1
LE BLOC-NOTES DE LA COMMUNE — 2
RENSEIGNEMENTS UTILES — 5
COMMISSION FINANCES — 8
COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME — 12
COMMISSION ENVIRONNEMENT-EMBELLISSEMENT — 16
COMMISSION ENFANCE JEUNESSE — 17
COMMISSION COMMUNICATION — 19
COMMISSION CULTURE — 19
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE — 22
COMMISSION SCOLAIRE — 23
COMMISSION BATIMENTS — 23
COMMISSION VOIRIE — 24
AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2016 — 24

LA VIE INTERCOMMUNALE

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE JARDRES-POUILLE-TERCE — 29
LE PEDT — 30
LE SIVOS — 31
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND POITIERS — 34
L'EHPAD — 39
LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES — 40

LA VIE ASSOCIATIVE

LA LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE — 47
LES REGLES D'OR A RESPECTER — 48
LES SUBVENTIONS — 48
LE MOT DES ASSOCIATIONS — 49

LE SAVIEZ-VOUS ? — 59

LE CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2017 — 71
MOTS CASES — 72

UNE CARTE DES CHEMINS DE TERCE VOUS EST PROPOSEE EN PAGE CENTRALE A DETACHER.

Les informations sur la vie de la commune sont également disponibles sur le site internet : terce.vienne-mouliere.fr

Les membres de la Commission Information : Christian RICHARD, Franck BAYARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Nathalie TEXIER, Catherine MARTINEAU, Aurélie FOURNIER, Françoise TOURAINE, Sébastien BOURGOIN.
Directeur de la publication : Christian RICHARD
Dépôt légal : à parution

La Vie Communale

LE MOT DU MAIRE

2016 à Tercé sera marqué comme une année où il faut savoir changer d'avis sur un projet pouvant mettre en cause ou en danger les comptes de la commune. Faire aboutir un projet est complexe et ne peut se faire qu'avec l'adhésion du conseil municipal et des citoyens. Depuis de nombreuses décennies, les réalisations importantes ayant marqué la vie quotidienne des citoyens de Tercé ont été engagées en connaissance et en conscience des conséquences financières de ces investissements. *(Rappelons depuis 50 ans : la transformation de l'ancien presbytère, la salle des fêtes (Friaula), la plate-forme et terrains de football, l'aménagement du centre bourg, la mise en place progressive de 70% des foyers sur l'assainissement collectif (réseaux et lagunes), des maisons et des logements sociaux, les murs du restaurant et du salon de coiffure, l'atelier communal, une nouvelle classe, la mairie, l'agrandissement du cimetière, les vestiaires du stade, le bâtiment abritant la médiathèque municipale et le musée « La Vienne dans la Deuxième Guerre Mondiale »).*

Destinée à notre « mieux vivre ensemble » dans la commune, une partie de ces investissements sont le reflet du dynamisme des associations avec l'implication de leurs bénévoles. C'est grâce aux partenariats financiers des institutions telles que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département que nous pouvons investir.

Il y a un investissement qui est historiquement très lourd pour une commune rurale : l'école communale. A Tercé, après la création en 1844 de l'école communale, la construction de l'école actuelle en 1882, les agrandissements en 1936 et 1995, il nous faut faire face à une nouvelle transformation. Cet agrandissement est une adaptation à l'évolution démographique de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal Jardres-Pouillé-Tercé créé en 1976. La règle veut que les investissements des 3 communes dans leur école se fassent chacune à leur tour. La création d'une 13ème classe en 2014 a induit une 5ème classe à Tercé. Nous avions présenté un projet début 2016. A notre demande, avant d'aller plus loin, une étude a montré que le bouclage financier (800 000 €TTC, cantine + école) risquait à moyen terme de mettre en difficulté notre commune. Nous avons fait un autre choix. Nous avons décidé de **transformer les 175 m² de l'ancien presbytère, non utilisé à cet usage depuis 1906, en nouvelle mairie et de transformer l'actuelle mairie en locaux scolaires, le tout pour 300 000 € TTC maximum.**

La mairie étant déménagée, le logo représentant l'actuelle mairie devient obsolète. La commission « communication », chargée entre autres du bulletin annuel et de la note bimestrielle « Terc'info », s'est penchée sur le sujet. Le conseil municipal de décembre 2016 a validé le nouveau logo. Il doit s'identifier à son objet, la commune, et vice-versa. Le but semble atteint :

TERCÉ

L'arbre représente l'engagement de la commune pour l'environnement et la nature. Le personnage assis qui lit, (un enfant, adolescent ou adulte) représente notre engagement culturel et notre politique jeunesse. Le bâtiment représente l'engagement de la commune pour le patrimoine au travers du musée et pour la culture avec la médiathèque. Le blason représente les racines historiques de notre commune. Quelqu'un a écrit : *« je crois qu'on a besoin de connaître le passé pour pouvoir avancer dans l'avenir »*. Ce blason est celui de la famille Taveau, barons de Morthemer et Normandoux durant plus de 3 siècles, du début du XVème au milieu du XVIIIème siècle. Ils ont marqué notre paysage avec Normandoux, la mise en culture des terres d'une partie de la commune et notre histoire. Ce blason existe physiquement sur une pierre intégrée en remploi dans le mur nord de l'église, dans le grenier du presbytère. Récupérée en 1973, elle était en dépôt dans l'ancienne salle de conseil, devenue bibliothèque, aujourd'hui salle d'aide aux devoirs. Elle est revenue presqu'à sa place originelle, dans la salle de conseil et de mariage de la future mairie : elle y supportera « Marianne ».

Le 31 décembre 2016 a été la fin de la Communauté de Communes Vienne et Moulière (CCVM) et de 4 autres communautés dont Grand Poitiers et une partie du Pays Chauvinois. **Le 1er janvier 2017** a vu la fusion de ces 5 intercommunalités dans un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.
La nouvelle loi dite « la loi NOTRe » ayant relevé le seuil à 15 000 habitants, nous n'avions plus le choix : il fallait fusionner avec un autre EPCI. Dans quelle direction aller ? La « loi NOTRe » permet aux anciennes capitales régionales, dont Poitiers, de devenir Communauté Urbaine. Dès lors, eu égard à notre proximité, il devenait évident que la CCVM ne pouvait que fusionner avec Grand Poitiers. Tercé, notamment, est aux portes de Poitiers, à 15 min du giratoire de Mignaloux et 25 min de Grand-Pont Chasseneuil. Le bassin de vie consumériste est en partie le Pays Chauvinois, mais celui du travail est Grand Poitiers.
Cela va représenter quelques chamboulements dans nos habitudes. Notre commune est concernée par le transfert de compétences que nous contrôlions à 100%. La CCVM avait déjà la voirie et les ordures ménagères. L'eau potable est depuis longtemps déléguée au SIVEER. En ce qui concerne les ordures ménagères, seuls les tarifs pourraient être impactés, en passant de la redevance à la taxe, calculée sur la taxe foncière au lieu du nombre de personnes au foyer. C'est surtout l'assainissement qui nous préoccupe. Près de 70 % de nos maisons sont sur assainissement collectif mais notre budget assainissement est excédentaire : grâce à un effort collectif nous sommes arrivés à cela, avec une tarification plutôt basse. Nous serons vigilants sur l'avenir de ce transfert de compétence « assainissement » imposé par la loi. Dès que nous avons pu, **nous avons engagé un diagnostic de nos réseaux d'assainissement que le SIVEER est obligé de poursuivre**. Il engendrera probablement des **travaux de rénovation sur les tranches les plus anciennes**.

Le déménagement de la mairie va changer nos habitudes : ce n'est pas rien ! Il y aura toujours de l'animation autour de l'ancienne mairie, devenant une partie de l'école, avec la salle des fêtes à proximité. Mais la mairie au début de la rue de Saint Martin la Rivière, à quelques mètres de l'emplacement de la mairie du milieu XIXème siècle, et non loin de la médiathèque, va apporter une vie nouvelle à cette partie du bourg.
Christian Richard

LE BLOC-NOTES DE LA COMMUNE

Population : 1 121 habitants (INSEE 2015).
Superficie : 2 353 hectares.
Vos élus sont à votre disposition (sur rendez-vous) pour répondre à vos questions ou sollicitations et demeurent mobilisés pour le service et le bien-être de toute notre collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : *Christian RICHARD - Tél. 05.49.56.81.39. – 06.81.43.73.17.*
En plus de sa fonction de maire, il lui est attribué :
- **La voirie** et le personnel y afférant,
- **Le suivi de l'assainissement.**

1er adjoint *: Jean-Paul PANICAUD –*
Tél. 05.49.56.83.72.- Délégué :
- **Aux finances communales**
- **A l'urbanisme** pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols énoncées au code de l'urbanisme,
- **Au suivi des travaux d'assainissement**,
- **Aux élections.**

2ème adjoint *: Christine POLO –*
Tél. 05.49.45.18.60. - Déléguée :
- **Aux affaires scolaires** et au suivi du personnel y afférant,
- **Aux travaux de bâtiments** et au personnel y afférant.

3ème adjoint *: Franck BAYARD –*
Tél. 05.16.83.63.83. - Délégué *:*
- **A la communication** : bulletin annuel, notes d'information périodiques, suivi de la mise à jour des données internet de communication,
- **A l'enfance-jeunesse et aux Temps d'Activités Périscolaires,**
- **A la culture.**

4ème adjoint *: Brigitte COUSSAY –*
Tél. 05.49.56.68.23. - Déléguée :
- **A l'environnement et l'embellissement de la commune** et au personnel y afférant,
- **A l'animation de la commune** engagée par le Conseil Municipal,

- **Aux relations avec les associations** qui participent à l'animation de la commune.

Conseillers municipaux :
Marion AUBRUN, Sébastien BOURGOIN, Aurélie FOURNIER, Jean-Joël BRUNET, Catherine MARTINEAU, Michel GUEDON, Nathalie TEXIER, Patrick LAURENT, Françoise TOURAINE et Franck RIGAUD.
Les réunions du Conseil Municipal se tiennent, en principe, le deuxième vendredi de chaque mois à 20 heures 30.

DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DU GRAND POITIERS

Conseil Communautaire
Titulaire : Christian RICHARD.
Remplaçante : Christine POLO.

DÉLÉGUÉ AU PLAN LOCAL D'URBANISME

A été désignée conseillère déléguée pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Aurélie FOURNIER

L'équipe municipale, photo ci-dessous :
Assis, de gauche à droite : Sébastien Bourgoin, Françoise Touraine, Jean-Paul Panicaud, Michel Guédon, Brigitte Coussay, Marion Aubrun.
Debout, de gauche à droite : Franck Bayard, Franck Rigaud, Nathalie Texier, Patrick Laurent, Christian Richard, Christine Polo, Catherine Martineau, Aurélie Fournier, Jean-Joël Brunet.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

ORGANISMES	Fonction	Nbre	Délégués
Syndicat Energie Vienne	Titulaire	1	Françoise TOURAINE
	Suppléant	1	Brigitte COUSSAY
Vienne Service	Titulaire	1	Patrick LAURENT
	Suppléant	1	Christian RICHARD
Syndicat du collège de Chauvigny	Titulaire	1	Patrick LAURENT
	Suppléant	1	Franck BAYARD
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable	Titulaire	2	Françoise TOURAINE
			Nathalie TEXIER
Syndicat à Vocation Scolaire Jardres Pouillé Tercé	Titulaire	3	Jean-Paul PANICAUD
			Christine POLO
			Aurélie FOURNIER
Centre National d'Action Sociale	Elu	1	Franck RIGAUD
	Agent	1	Laëtitia NOLBERT
SIMER	Titulaire	1	Christian RICHARD
	Suppléant	1	Françoise TOURAINE
Eaux de Vienne - Siveer	Titulaire	1	Françoise TOURAINE
	Suppléant	1	Christian RICHARD
Agence Technique Départementale	Titulaire	1	Christian RICHARD

RENSEIGNEMENTS UTILES

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie :
Tél. 05.49.56.84.13.
Fax : 05.49.45.22.33.
18 place de l'Eglise
Email : terce@departement86.fr
Site internet : www.mairie-terce.fr
Secrétaires : Laëtitia NOLBERT, Sylvie THOUVENIN.

Laetitia Nolbert à gauche et Sylvie Thouvenin

Ouverture au public : Le lundi de 15h30 à 18h, du mardi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h.
Entretiens avec le Maire : sur rendez-vous.

Services techniques : Frédéric MARTINEAU, Cyril BOUTIN, Zéférino (dit « Tonio ») TEIXEIRA MENDES, Alan LOE A FOOK.

De gauche à droite : Cyril Boutin, Tonio Teixeira Mendes, Frédéric Martineau, Alan Loe A Fook,

Cantine scolaire
Personnel : Véronique DARTHOUT, Nathalie THEVENET, Josette GAUTRON, Ghislaine GUITTONNEAU et Dominique BOUCHET.
Tél. 05.49.56.84.06.
Tarif : 3,31 € le repas enfant.
Inscriptions et renseignements : à la mairie.

Au premier plan, Véronique Darthout et Nathalie Thévenet. Au second plan : Josette Gautron, Dominique Bouchet et Ghislaine Guittonneau

Garderie scolaire
Tél. 05.49.56.84.06.
Horaires : Ouverture à 7h15, fermeture à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; 7h15 à 13h30 le mercredi.
Surveillantes : Le matin : Nathalie THEVENET et Dominique BOUCHET ; le soir : Josette GAUTRON, Nathalie THEVENET et Ghislaine GUITTONNEAU.
Accompagnateur périscolaire : David DONINI.
Tarifs :
- Occasionnels : 3,25 € (journée ou ½ journée) ;
- Abonnement annuel :
  270,00 € ou 27,00 €/mois sans le mercredi,
  312,00 € ou 31,20 €/mois avec le mercredi.
  (changement de tarif pour la rentrée scolaire 2017/2018)
- Retard des parents pour la prise en charge des enfants à la fermeture de la garderie : 10 €/jour.

Inscriptions et renseignements : au secrétariat de mairie ou auprès des surveillantes.

Médiathèque

Tél. 05.49.03.02.35.
E-mail : bibliotheque-terce@wanadoo.fr
Responsable : Anne VENISSE.
Ouverture : Le mardi de 10h30 à 12h30 ; le mercredi de 14h00 à 18h30 ; les jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 ; le samedi de 10h30 à 12h30.

Salle d'activité du Friaula
Tél. 05.49.56.86.90.
Gestion-location-réservation : s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture. Tél. 05.49.56.84.13.

REPRESENTANTS ELUS

Conseiller régional référent pour le Pays Vienne et Moulière : Mme Reine Marie WASZAK - Maison de la Région, 15 rue de l'Ancienne Comédie, BP 575, 86021 Poitiers.
Tél. 05.49.55.77.00

Conseillers départementaux : M. Claude EIDELSTEIN, Mairie, rue du 11 novembre, 86360 Chasseneuil du Poitou – Mme Pascale GUITTET, Mairie, Route de Jardres, 86800 Pouillé.
Département de la Vienne, place Aristide Briand, 86008 Poitiers cedex. Tél. 05.49.55.66.00.

Député : M. Alain CLAEYS - 16 rue du Mouton 86000 Poitiers. Tél. 05.49.50.97.79. E-mail : aclaeys@assemblee-nationale.fr

ADMINISTRATIONS

Bureau de poste de Saint-Julien-l'Ars : 4 rue de l'Eglise, Saint-Julien-l'Ars. Tél. 36 31.
Ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h à 12 h.

Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers : 15 place du Maréchal Leclerc, 86000 Poitiers. Tél. 05.49.52.35.35.
Président : Alain CLAYES

Conciliateur de justice : Permanence de Jean-Michel GUILLOTEAU le 2ème mardi de chaque mois, de 14h à 17h, à la mairie de Saint-Julien-l'Ars. Tél. 05.49.56.71.24.

Aménagement du territoire : DDT – pôle territorial centre, 20 rue de la Providence, Poitiers. Tél. 05.49.03.13.00.
Ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Gendarmerie : L'adjudant Guillaume PERARO - 62 route de Poitiers, Saint-Julien-l'Ars.
Tél. 05.49.56.71.07.

Trésorerie : 5 rue de la Poste, Saint-Julien-l'Ars. Tél. 05.49.56.71.45.
Ouverture : du lundi au jeudi, de 9h à 12h.

Eaux de Vienne - Siveer : agence de rattachement La Villedieu-du-Clain - M. Cyril MOREAU.
Tél. 05.49.01.38.10.
En cas d'urgence, de fuite abondante (de 17h à 8h, du lundi au jeudi, de 16h à 8h, le vendredi, 24h/24 week-end et jour férié), n° d'urgence : 06.07.18.26.76.

SECOURS

Centre d'incendie et de secours de Chauvigny : Zone du Peuron Nord, 86300 Chauvigny.
Tél. 05.49.01.87.13.

SERVICES DIVERS

Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) : bureau local : 6 rue de la Jambe à l'âne, St Julien l'Ars. Tél. 05.49.50.84.75.

- Aide aux familles : Mme Marie-Claude ACCOURI. Tél. 05.49.56.60.65.
- Aide aux personnes âgées : Mme Pierrette BASSANETTI. Tél. 05.49.51.47.42.

Communauté chrétienne de Tercé : M. Alain KINDER, 25 rue de la Gaballe, Tercé.
Tél. 05.49.11.91.71.

Espac'Enfance (centre de loisirs) : 2 chemin de la Brunetterie 86800 Sèvres-Anxaumont.
Tél. 05.49.56.67.87. Géré par la Ligue de l'Enseignement (86). Tél. : 05.49.38.37.46.

Espac'Ados : lieu d'accueil principal : La Sapinette, 3 rue du Château, 86800 Saint-Julien-l'Ars. Tél. 05.49.50.60.15. Géré par la Ligue de l'Enseignement (86). Tél. : 05.49.38.37.46.

Maison de l'Enfance : 2 chemin de la Brunetterie, 86800 Sèvres-Anxaumont. Tél : 05.49.55.72.00. Directrice : Mme Christelle CHURLAUD

Maison de retraite (EHPAD) : 1 chemin de la Brunetterie, 86800 Sèvres-Anxaumont. Tél. 05.49.56.50.14. Directrice **:** Mme Céline BIGEAU. Président du conseil d'administration : Serge LEBON

MDS (Maison de la solidarité) : 37 rue Faideau 86300 Chauvigny. Tél. 05.49.46.41.56

Permanence : Mmes CHARLOT et CASTEL, Centre Social de Saint-Julien-l'Ars, 19 rue de l'Eglise, le mardi de 9h00 à 12h00.
Tél. 05.16.01.10.36.

Mission locale d'insertion du Poitou : siège de Poitiers**,** Espace Jean-François Robin, 30 rue des Feuillants, 86000 Poitiers. Tél.: 05.49.30.08.50.
secretariat@mli-poitiers.asso.fr

Présence verte Services (portage de repas, téléassistance, jardinage et bricolage): 37 rue du Touffenet, 86000 Poitiers. Tél. 05.49.44.59.99.

Relais Assistantes Maternelles : Maison de la Petite Enfance, 2 chemin de la Brunetterie, 86800 Sèvres-Anxaumont – Responsables : Elise ENNON et Nathalie PINEAU. Tél. 05.49.55.72.01.

Service de soins à domicile : Mutualité Française Vienne, 60-68 rue Carnot, BP 208, 86005 Poitiers Cedex. Tél. 05.49.47.79.00.

Correspondant de presse : Centre Presse - Nouvelle République :
Correspondante principale **:** Laetitia SARDET - courriel : l.sardetgibert@gmail.com
Tél. 06.77.03.87.27.

COMMERCES, PROFESSIONS LIBÉRALES ET ARTISANS LOCAUX

Hôtels –Restaurants :

- **LE MYTHIC**, 4 place de l'Église – Tél. 05.49.39.45.82.
- **LE NORMANDOUX**, Rue des Sapins – Tél. 05.49.01.02.01.

Commerces :

- **Superette VIVAL**, 5 route de Chauvigny – Tél. 05.49.56.96.02.
- **Pizzas à emporter**, **ABBOU Teddy**, Japré – Tél. 06.10.73.60.38.

Artisans:

- **DONINI-PICHEREAU** SARL, **Charpente - Couverture,** La Bertinière – Tél. 05.49.03.31.00.
- **JALLAIS Fabrice**, **Électricité,** La Mayenne – Tél. 05.49.53.35.12.
- **PAINAULT, Agencement création mobilier – Menuiserie,** Landrécie- Tél. 05.49.44.15.55./ 06.08.34.29.38.
- **POURIN et Frère** SARL **Garage automobiles, réparation**, 6 route de Chauvigny – Tél. 05.49.56.13.13.
- **LES CARRIERES DE LA VIENNE**, Extraction de pierres de taille, Le Cherpre – Tél. 05.49.44.99.06.

Services :

- **Coiffure et esthétique – CELINE COIF',** 10 place de l'Église – Tél. 05.49.44.21.09.
- **Coiffure à domicile : GAETALOES**, 29 rue des Essarts – Tél. 06.63.94.12.31.
- **Infirmière, CEDANO CHOLIN Élodie**, 13 Grand Pré – Tél. 07.78.10.61.47.
- **L'Oasis Champêtre – Accueil familial de jour – DONINI Sophie,** La Bertinière – Tél. 06.33.86.26.80. sophie.donini@gmail.com

COMMISSION FINANCES

Membres : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Paul PANICAUD, Marion AUBRUN, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Sébastien BOURGOIN, Aurélie FOURNIER, Jean-Joël BRUNET, Catherine MARTINEAU, Michel GUEDON, Nathalie TEXIER, Patrick LAURENT, Françoise TOURAINE, Franck RIGAUD

LES COMPTES DE LA COMMUNE

Les comptes 2016 seront validés en Conseil Municipal courant mars/avril 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE			
FONCTIONNEMENT	**PREVU**	**REALISE**	
Dépenses	775 665,00	717 891,74	
Recettes	775 665,00	796 025,32	
INVESTISSEMENT	**PREVU**	**REALISE**	**RESTE A REALISER**
Dépenses	388 757,67	325 659,75	20 000,00
Recettes	388 757,67	363 495,89	0

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	37 836,14
FONCTIONNEMENT	78 133,58
RESULTAT GLOBAL	115 969,72

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT	**PREVU**	**REALISE**	
Dépenses	142 000,00	49 908,28	
Recettes	142 000,00	126 874,61	
INVESTISSEMENT	**PREVU**	**REALISE**	**RESTE A REALISER**
Dépenses	64 000,00	21 205,52	0
Recettes	64 000,00	56 133,76	0

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	**34 928,24**
FONCTIONNEMENT	**76 966,33**
RESULTAT GLOBAL	**111 894,57**

Répartition du budget communal 2015 en dépenses d'investissement

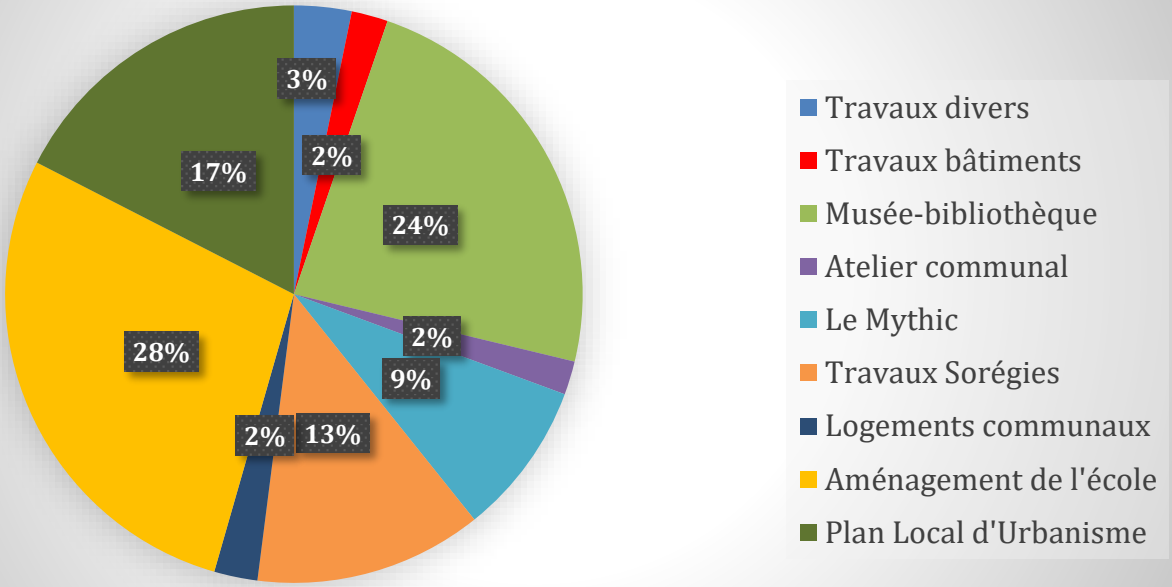

Répartition du budget communal 2015 en recettes d'investissement

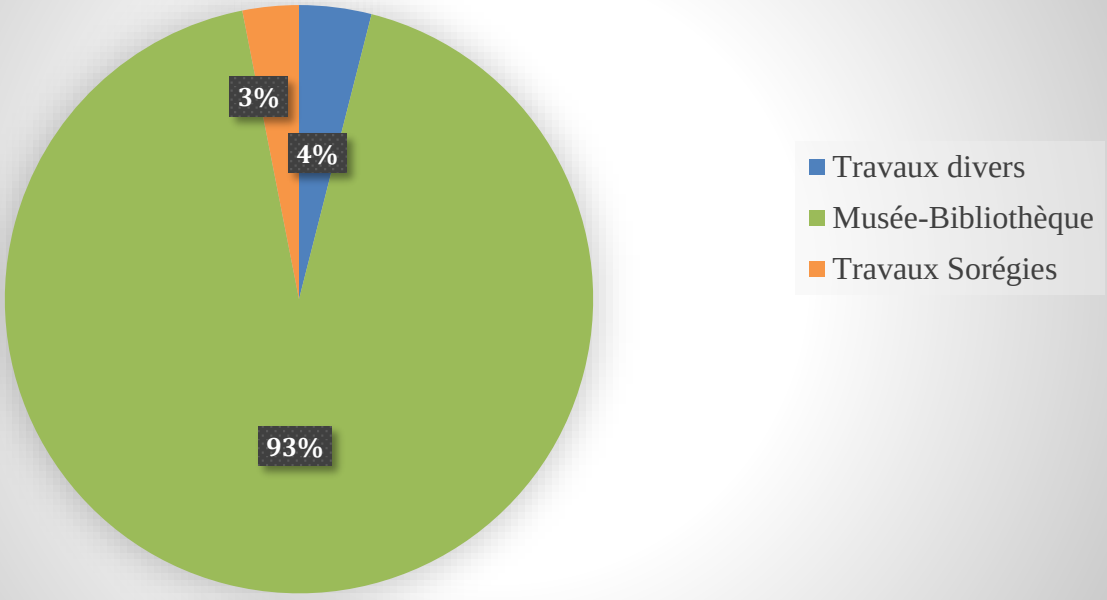

Répartition du budget communal 2015 en dépenses de fonctionnement

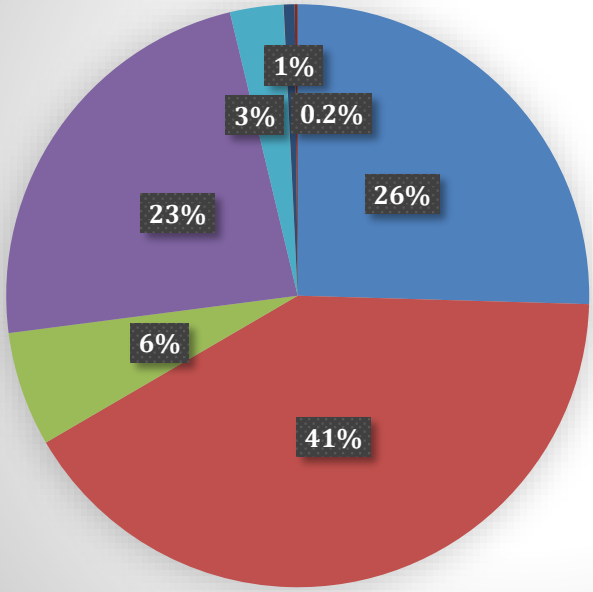

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante (dont subventions)
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre de transfert entre section

Répartition du budget communal 2015 en recettes de fonctionnement

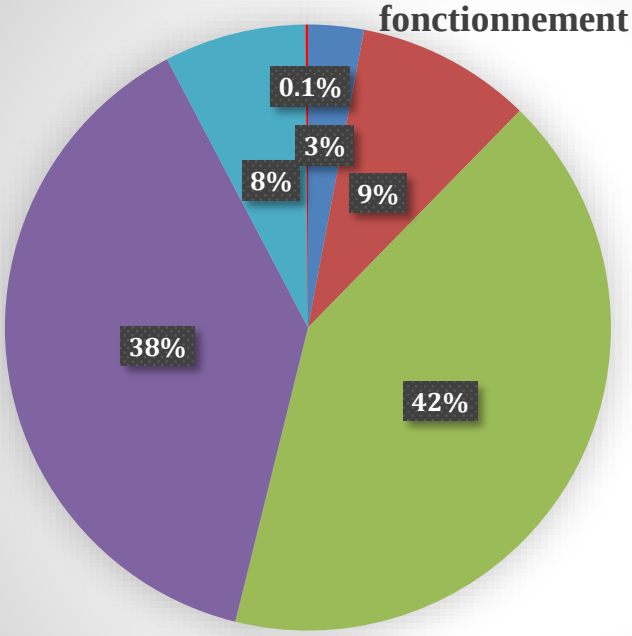

- Atténuations de charges
- Produit des services et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

LES TARIFS PUBLICS 2017

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « LE FRIAULA » :

Salle du FRIAULA	Habitants de Tercé et enfants (uniquement pour les mariages)		Utilisateurs hors commune (exceptionnel)	
Tarif en €	Tarif été 1 jour	Tarif hiver 1 jour	Tarif été 1 jour	Tarif hiver 1 jour
Réunion, vin d'honneur	63,00	110,00	138,00	232,00
Repas, banquet	147,00	238,00	343,00	456,00
Bal	147,00	238,00	605,00	760,00

N.B. : Tarifs hiver du 15 octobre au 15 avril

Participation aux frais de nettoyage :
Nettoyage normal : 86,00 €
Supplément pour nettoyage exceptionnel : 154,00 €
Caution : 230,00 €
La caution sera conservée intégralement par la commune en cas de fausse déclaration lors de la location (par exemple : location pour un tiers habitant hors commune) et de dépassement des normes de bruit.
Acompte à la réservation :
Un acompte égal à la moitié de la location est versé lors de la réservation et conservé par la commune en cas d'annulation de la location.
Associations de Tercé :
Les salles sont mises gratuitement à leur disposition, seule la participation aux frais de nettoyage peut être facturée.

Prêt de matériel :
Location de matériel : 24,00 €
Caution : 24,00 €
Remboursement par pièce de vaisselle manquante ou cassée : 2,00 €

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE :

Concession cinquantenaire : 250,00 €
Concession perpétuelle : 350,00 €
Columbarium et cavurnes pour 15 ans : 300,00 €
pour 30 ans : 500,00 €
pour 50 ans : 700,00 €

TARIFS PHOTOCOPIES – FAX :

Photocopies de format A4 Noir et Blanc	0,15 €
Recto verso A4 et les formats A3 NB	0,30 €
Recto verso A3 NB	0,60 €
Photocopies de format A4 Couleur	0,50 €
Recto verso A4 et les formats A3 Couleur	1,00 €
Recto verso A3 Couleur	2,00 €
Tarif Fax par feuille reçue	2,00 €
Extrait de plan cadastral A 4	0,30 €
Extrait de plan cadastral A 3	0,60 €

TARIFS CONNEXION INTERNET – EDITION DE DOCUMENTS A LA MEDIATHEQUE :

Gratuité des connexions internet à la médiathèque
Edition format A4 noir et blanc : 0,15 €
Edition format A4 couleur : 0,50 €

TARIF PUBLICITE DANS LE BULLETIN COMMUNAL :

- 1/6 de page : 75,00 €
- 1/2 page : 140,00 €
- 1 page entière : 220,00 €

TARIF ASSAINISSEMENT :

A compter du 1er janvier 2017, la compétence « assainissement » est prise en charge par Eaux de Vienne - Siveer.

COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME

Membres : Christian RICHARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Marion AUBRUN, Sébastien BOURGOIN, Jean-Joël BRUNET, Aurélie FOURNIER, Michel GUEDON, Patrick LAURENT, Catherine MARTINEAU, Franck RIGAUD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) OU EN EST-ON ?

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document de compétence communale, tout en étant réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les chambres consulaires. Le PLU doit être conforme, notamment, aux lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Urbanisme et Habitat (UH), Grenelle de l'environnement.

A Tercé, ces lois ont pour principaux objectifs :

- de maîtriser l'évolution de la commune, que ce soit en matière de population et d'habitat, de fonctionnement des équipements et des services, de déplacements et de transports,
- de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques,
- de préserver la biodiversité, en protégeant les espèces et les habitats, l'agriculture, la ressource en eau, ...

Le conseil municipal a validé le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) **le 8 novembre 2016**. Ce document a ensuite été présenté aux habitants de Tercé lors de la réunion publique du vendredi 18 novembre 2016. Les enjeux principaux vous sont rappelés ci-après.

Volet environnemental

La recherche de la sobriété énergétique

Le réchauffement climatique est un fait, dont les conséquences sont déjà visibles aujourd'hui. Les PLUs doivent prendre en compte cette évolution inédite afin de limiter l'ampleur des changements climatiques et s'y adapter.

En tant que commune rurale dont le développement est fondé sur un usage majoritaire de la voiture sur une offre d'habitat individuel, la commune de Tercé doit faire évoluer son modèle de développement dans les domaines de l'habitat et des déplacements pour réduire localement les incidences de ceux-ci sur le climat.

Exemple d'implantation bioclimatique du bâti (simulation d'ensoleillement)

Source : Bureau d'étude PARCOURS

La protection des éléments-support de la biodiversité

Le territoire communal compte de nombreux bois et bosquets ainsi que des mares et des haies, notamment le long des chemins.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) intègre ce territoire dans les enjeux de continuités écologiques entre la vallée de la Vienne, à l'Est, et les massifs boisés à l'Est de Poitiers.

Source : Bureau d'étude PARCOURS

L'enjeu de préservation en est renforcé.

La dispersion de l'habitat, avec la construction de nombreux pavillons dans les écarts et les bois, a un impact écologique : multiplication des déplacements dans le milieu, étanchéification des surfaces, dispersion des espèces ornementales, voire invasives, etc.

La protection du cadre de vie rural

Tercé est une commune qui se situe dans l'aire d'influence urbaine de Poitiers et, dans une moindre mesure, dans celle de Chauvigny.

Ce sont dans ces villes que se situent les emplois des actifs de Tercé qui sont des migrants-alternants.
De par son caractère rural, la commune est attrayante dans ce contexte. Les familles viennent y chercher calme et espace. Les multiples écarts, initialement agricoles, ont servi de support à un développement pavillonnaire important.
Cette évolution induit une perte d'identité du territoire à travers l'implantation de pavillons. Elle est contradictoire avec ce que les habitants sont venus chercher.
L'importance et la dangerosité du trafic routier sur les axes de la RD 2, RD 18 et RD 89 nuisent à la qualité du cadre de vie rural.

Source : Bureau d'étude PARCOURS

Pour répondre à ces enjeux, la commune a décidé de mettre les moyens suivants en œuvre :

- Maîtriser la consommation d'espace liée au développement urbain.
- Définir des cheminements doux et, si besoin, des mesures d'aménagement concrètes appuyées sur les outils du Code de l'Urbanisme (Emplacements réservés, Orientations d'aménagement et de programmation…).
- Concevoir des orientations d'aménagement et de programmation imposant la prise en compte de règles de construction bioclimatiques.
- Classer en zone naturelle tous les espaces importants pour le maintien de la biodiversité.
- Définir en tant qu'élément de paysage à protéger (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme) un maximum d'éléments présentant un intérêt biologique (mares, haies, arbres isolés, etc.).

Volet économique

La protection du potentiel agricole et sylvicole

Commune périurbaine, Tercé est aussi une commune agricole avec 11 sièges d'exploitation présents sur la commune, une superficie agricole mise en valeur de 1 359 hectares et 356 hectares de bois et forêts. Le développement du bâti dans les espaces agricoles et naturels induit la disparition conséquente de terres agricoles, mais également des difficultés lors de la mise en valeur des sols (accès aux parcelles, ressenti de nuisances (odeurs, bruit…) par les non-agriculteurs).
La présence d'une agriculture ayant intégré les enjeux du développement durable est essentielle pour la préservation de l'Environnement, notamment au regard de la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), en cohérence avec les mesures écologiques de la PAC 2015/2020.

Source : Bureau d'étude PARCOURS

La pérennisation des services en place

Tercé compte peu de commerces et de services privés. Le centre-bourg, la vie communale s'articulent autour des services publics (Mairie, école, médiathèque,…). Toutefois, à la croisée d'axes importants, le bourg a une position centrale. La présence d'une supérette, d'un bar-restaurant et d'un garage renvoie certainement à cette localisation.
La dispersion de l'habitat joue négativement sur le dynamisme des commerces. L'obligation de prendre la voiture induit des déplacements vers le bourg et prive les commerces d'une activité potentielle de proximité. Or l'utilisation des services et commerces locaux par la population communale favorise le « vivre-ensemble » et c'est un enjeu essentiel pour une commune périurbaine construite

sur la migration alternante et l'habitat pavillonnaire individuel.

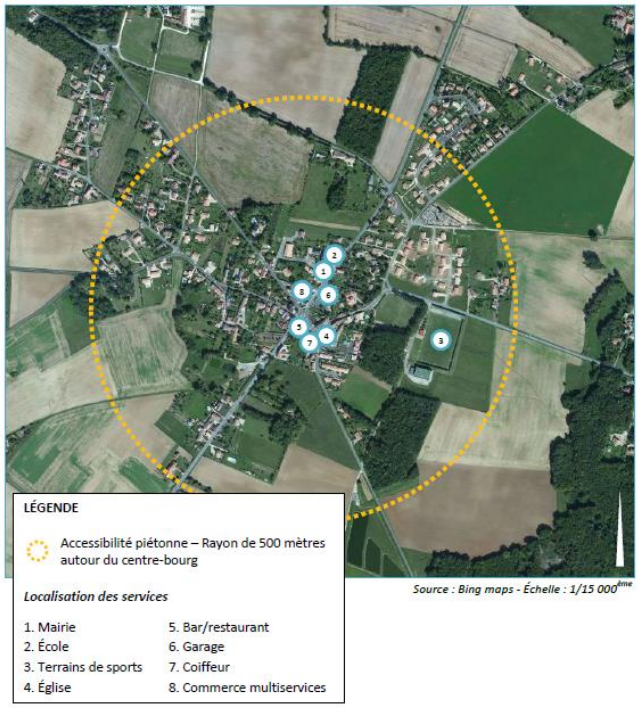

Le développement du site du « Normandoux »

Le site du « Normandoux » est un élément essentiel de l'histoire et du patrimoine de Tercé. Actuellement, c'est un lieu original, connu aux niveaux régional et national. Initialement manoir lié à l'exploitation d'une carrière, le bâti a été repris pour faire un centre d'hébergement (hôtellerie restauration). La carrière, envahie par les eaux, est devenue un lieu festif ; une école d'animateurs musicaux (DJ) s'y est installée.

Le projet, d'initiative privée, porte un enjeu économique important.

Le conseil municipal souhaite :

- protéger la richesse patrimoniale et architecturale du site ainsi que les perspectives paysagères sur ce bâtiment depuis la RD 18 (depuis le Bourg et Poitiers). Cela implique d'interdire de nouvelles constructions dans les cônes de vue les plus sensibles.
- Intégrer la démarche d'initiative privée à la vie communale.

Pour répondre à ces enjeux, la commune a décidé de mettre les moyens suivants en œuvre :

- Classer en zone agricole les terres exploitées et à forte valeur agronomique ainsi que les sites d'activités agricoles.
- Maîtriser l'urbanisation en évitant toute dispersion de l'habitat sur l'espace rural et en créant des zones-tampon entre espaces résidentiels et espaces agricoles.
- Mettre en place un zonage favorable au développement du bourg.
- Limiter le développement des écarts et interdire l'habitat diffus.
- S'attacher à maximiser l'usage piétonnier du centre-bourg, en étant attentif aux cheminements doux et au potentiel de stationnement sécurisé.
- Site du Normandoux : mettre en place un zonage adapté au regard du patrimoine et de ses abords, protéger la végétation pérenne en place et les cônes de vue tout autour du site.

Volet social

Le maintien de la vitalité démographique

La commune de Tercé bénéficie, depuis plus de 30 ans, d'un dynamisme démographique (population en croissance de 0,7 % par an en moyenne depuis 1999). Elle bénéficie notamment d'une situation privilégiée avec la proximité de Poitiers et une bonne desserte routière.

Dans ce contexte, la politique démographique de Tercé doit permettre de maintenir la vitalité de la commune, en continuant à accueillir de nouveaux habitants tout en évitant de remettre en cause la qualité du cadre de vie et les bénéfices du « vivre-ensemble » en devenant une « commune-dortoir ».

Le conseil municipal a choisi de maintenir un rythme de la croissance de la population comparable à celui observé entre 1990 et 2013 afin de préserver le caractère rural de la commune.

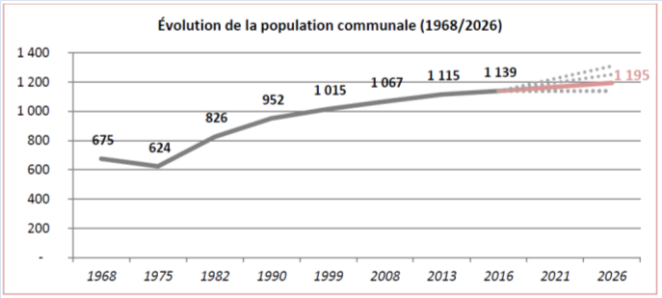

L'objectif démographique retenu est une augmentation communale de 56 habitants (+ 5%) au cours des 10 prochaines années.

Compte tenu du desserrement des ménages (de moins en moins d'habitant/logement) et de la croissance démographique retenue, le PLU doit planifier la réalisation de 74 logements pour stabiliser la population sur les 10 prochaines années. La commune de Tercé prévoit :

- La reprise de 4 logements vacants sur les 26 identifiés (hypothèse de mobilisation de 15 %).
- L'implantation de 17 logements en espaces interstitiels du bourg et des principaux écarts.
- La mobilisation de 7 bâtiments identifiés au plan de zonage comme pouvant changer de destination en zone agricole ou naturelle sur les 45 repérés (hypothèse de mobilisation de 15 %).
- L'implantation de 51 nouveaux logements ; la commune de Tercé décide de localiser la totalité de ces nouveaux logements à proximité des équipements, de l'assainissement, des services et des axes de transport, soit dans le Bourg et en périphérie immédiate du village de « La Pithière ».

La cohérence de la politique de l'habitat

Tout le territoire communal s'est développé ces dernières dizaines d'années : le bourg mais aussi les principaux villages et les nombreux écarts. Le développement de Tercé repose sur l'arrivée de nouveaux propriétaires-occupants, primo-accédants. Cette catégorie d'habitat est essentielle (84,8 % du parc de résidences principales) car elle assure une stabilité de la population communale. Mais l'existence d'un habitat locatif et/ou locatif social est aussi la garantie de la dynamique démographique de la commune, de l'usage pérenne des équipements, de la vie de la commune. Les élus doivent donc être vigilants sur le développement de ces logements locatifs qui ne représentent actuellement que 13,9 % des logements, dont 2,2 % de locatif social.

Pour répondre à ces enjeux, la commune a décidé de mettre les moyens suivants en œuvre :

- Prévoir la réalisation de 74 logements pour stabiliser la population et accueillir de nouveaux habitants : rénovation de logements vacants, aménagement de granges, comblement des espaces interstitiels et nouveaux logements.
- Concevoir des opérations d'habitat intégrant des offres foncières variées et des typologies différentes de logements (accession à la propriété, locatif, locatif social).
- Concevoir un zonage qui favorise le « vivre-ensemble » dans le bourg et les villages : création d'espaces publics de qualité, cheminements doux.
- Assurer un taux minimal de 10% de logements locatifs dans les opérations d'ensemble.

Après le diagnostic et le PADD quelles sont les prochaines étapes pour l'élaboration du PLU ?

Maintenant que les enjeux généraux pour la commune de Tercé sont écrits, la phase de traduction règlementaire des orientations du PADD s'engage. Il s'agit pour la commune assistée du bureau d'études PARCOURS, de concevoir un règlement d'urbanisme et un plan de zonages définissant les règles de constructibilité (où construire, que construire et comment construire ?). Ce travail détaille par secteur les droits à construire sur chaque parcelle. Les futures demandes d'urbanisme devront s'y conformer (permis de construire, de démolir ou encore déclaration préalable de travaux).

A l'issue de ces travaux une réunion publique de présentation du projet PLU sera effectuée et vous pourrez poser toutes vos questions.

URBANISME

En fonction de la surface des travaux et du lieu où vous souhaitez les réaliser, vous êtes tenus de faire une déclaration préalable ou de déposer une demande de permis de construire.

Travaux réalisés sur une construction existante		
Surface au plancher des travaux	Surface au plancher de la construction obtenue après travaux	Démarche à effectuer
≤ 40 m²	≤ 170 m²	Déclaration préalable
≤ 40 m²	> 1700 m²	Demande de permis de construire
≤ 5 m²	-	Aucune
Travaux non attenants à une construction existante		
≤ 20 m²	-	Déclaration préalable
> 20 m²	-	Demande de permis de construire

COMMISSION ENVIRONNEMENT - EMBELLISSEMENT

Membres : Christian RICHARD, Brigitte COUSSAY, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Franck BAYARD, Patrick LAURENT, Nathalie TEXIER, Catherine MARTINEAU, Jean-Joël BRUNET, Marion AUBRUN, Aurélie FOURNIER, Françoise TOURAINE, Sébastien BOURGOIN.

LA COMMUNE ET L'ENVIRONNEMENT

Depuis plusieurs années, la commune de Tercé s'est engagée dans la charte « Terre saine ». Nous avons commencé par le fauchage raisonné sur les bords de route, la diminution des traitements par pesticides sur les espaces publics, la plantation de haies aux bords des chemins, les plantations de vivaces puis l'entretien des bassins d'orage par l'éco-pastoralisme.

Enfin, depuis deux ans, les poules et les chèvres de l'enclos du bois de la Garenne se nourrissent des déchets de la cantine scolaire.

En 2016, plusieurs sorties ont été organisées afin de ramasser les détritus dans les fossés et à chaque fois les canettes de bières sont malheureusement toujours aussi nombreuses.

Le zéro pesticide reste la priorité. Cette année 2016, l'action principale a été l'enherbement du cimetière. Un premier test a été effectué au printemps sur la partie gauche à l'entrée. Devant les résultats encourageants, il a été décidé, à l'automne, d'étendre les semis à l'ensemble de l'ancien cimetière. Il s'agit d'une variété de gazon « ras du sol » qui demande donc très peu d'entretien. Pour la réussite de ce projet, nous demandons aux familles de bien vouloir ne pas appliquer de pesticides aux abords des sépultures.

En 2017, nous envisageons de créer des chemins piétonniers pour relier les hameaux au bourg et nous poursuivrons la plantation de jachères fleuries. Avec le Terc'infos de novembre/décembre, vous avez reçu un sachet de graines à semer le long de vos murs ou grillage ce qui évitera l'utilisation de désherbant tout en fleurissant notre village. Nous remercions les enfants et leurs institutrices pour les superbes décors réalisés sur les sachets.

Rappelons qu'il existe bon nombre de gestes très simples à mettre en place pour garder un environnement sain : ne consommer que des produits de saison, composter les déchets pour avoir un excellent terreau, utiliser des produits de nettoyage naturel comme le vinaigre et le bicarbonate de soude, optimiser les déplacements en voiture par co-voiturage ou prendre sa bicyclette,…

Et n'oubliez pas que « Quant il est urgent, c'est déjà trop tard. » (Talleyrand).

COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Membres : Christian RICHARD, Franck BAYARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Patrick LAURENT, Marion AUBRUN, Sébastien BOURGOIN.
Elle est composée d'élus locaux et peut sur des demandes particulières être accompagnée de responsables associatifs et de représentants de jeunes (comité). Elle se réunit suivant les besoins et attentes de la population de jeunes. Elle coordonne l'attribution des bourses aux projets.

L'ACCUEIL DES JEUNES DE TERCE (L'AJT)

L'AJT est avant tout un lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres, de communication à destination des jeunes de Tercé. Il est utilisé suivant les besoins et demandes de ce public. Il se situe derrière l'église du village. Afin d'en bénéficier, il faut en faire la demande auprès de la Mairie et signer le règlement intérieur.

LE PROJET COLLECTIF

Suite aux rencontres jeunes qui ont eu lieu en 2015 dont le but était de monter un projet collectif, un espace jeunes a été plébiscité par les collégiens. La commune a proposé un terrain situé derrière la salle omnisports intercommunale. Deux actions ont été réalisées en 2016 :

- La construction d'un mur d'expression,
- L'aménagement d'un terrain extérieur multisports.

Le mur d'expression a été construit pendant les vacances de printemps sur une semaine, avec 7 jeunes. Un spécialiste du graffiti Lionel Bordas est venu nous donner quelques conseils et nous avons réalisé ensemble notre premier graff (photos en 4ème de couverture). Il est à votre disposition et nous avons des bombes de peinture à l'AJT.
L'aménagement du terrain multisports a été réalisé lors d'un chantier Jeunes (voir plus loin, chantier loisirs).

UN SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre du PEDT (Projet EDucatif Territorial pour aménager du temps périscolaire) et pour être au plus près des jeunes, nous avons fait une demande de volontaire en service civique. Cette convention signée entre l'Etat, le jeune et la mairie a démarré mi-août 2016 et se terminera mi-juillet 2017. David Donini a été choisi, habitant de Tercé et connaissant déjà beaucoup de jeunes tercéens.

La première action organisée par David a été la Coupe de Foot Tercéenne (CFT) qui débuta le 2 octobre et se conclut le 11 décembre avec la récompense des 42 participants.
Tous les dimanches, durant 2 mois, sur le stade de Tercé, des matchs de foot loisirs ont été organisés avec des jeunes de 12 à 23 ans, répartis en 7 équipes. L'objectif de cette animation était de rassembler des jeunes et jeunes adultes autour d'une activité commune et divertissante.
David compte bien poursuivre cette initiative cet hiver et au printemps avec des activités de plus en plus agréables, variées et surtout faites par et pour les habitants de Tercé.

L'ESPAC'ENFANCE

Anciennement la « Ferme de Loisirs », cet espace est géré depuis 3 ans par la Ligue de l'Enseignement. Sont accueillis les enfants de 3 à 11 ans de l'ensemble de la Communauté de Communes Vienne et Moulière. Voir article dans le chapitre intercommunal p. 35.

L'ESPAÇ'ADOS

Depuis plusieurs années, la Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec la Communauté de Communes Vienne et Moulière et les élus référents de Tercé, propose aux jeunes de 11 à 17 ans, de Tercé et des alentours, des animations les vendredis, les samedis et pendant les vacances scolaires. Un ramassage est proposé pour venir chercher les jeunes jusqu'à chez eux. L'AJT est utilisé de temps en autres suivant les animations et le nombre de jeunes.
Voir article de l'Espaç'ados dans le chapitre intercommunal p. 36.

LE CHANTIER LOISIRS

A chaque période estivale, nous demandons à la Ligue de l'enseignement de proposer un chantier loisirs. Ce travail est préparé en amont avec la commission et le service technique de Tercé. C'est

une action éducative qui nous tient à cœur et qui permet à des jeunes d'aménager leur territoire tout en pratiquant des activités ludiques.
Cette année, 7 jeunes accompagnés d'un animateur, avec l'apport technique indispensable de Fred Martineau, et l'aide de David Donini, ont aménagé la première partie de notre terrain extérieur multisports. Cet espace a été assaini, marqué, protégé et des paniers de basket ont été installés. Ce terrain devrait se terminer durant l'année 2017.

LES BOURSES AUX PROJETS DE JEUNES « DE L'IDEE A L'ACTION ! »

Les jeunes n'ont pas l'habitude de monter des projets ensemble et pourtant ils aiment se retrouver en groupe. Construire un projet permet à ces jeunes de participer pleinement à une action collective et humaine !
Nous proposons de les aider à mettre en place leur projet : projet de loisirs (animation, manifestation…), de création (CD musique, exposition,…), de rencontre (interclubs, inter-jeunes, intergénérationnel), culturel (festivals,…), solidaire. En contrepartie il sera demandé des retombées visibles au niveau local.
La citoyenneté passe par l'implication que les jeunes veulent bien donner, par les moyens que les adultes veulent bien leur apporter !

Le but est de proposer une bourse financière maximum de 500 € à des jeunes de la commune, de 13 à 25 ans, qui ont un projet.
Les objectifs sont :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs,
- Soutenir leur initiative, en faciliter la réalisation,
- Les sensibiliser à l'intérêt collectif,
- Impulser par l'intermédiaire de ces projets de jeunes une dynamique locale.

Pour faire une demande, il suffit de remplir un dossier d'inscription à demander à la mairie. Ensuite la commission ou le comité jeunesse de la commune se réunira et choisira les projets. C'est le conseil municipal qui validera l'attribution de cette bourse.
Règlement :

- Le critère le plus important de l'attribution de la bourse est la retombée locale du projet.
- Le projet doit comprendre au moins 3 jeunes de la commune de Tercé.
- Une personne adulte doit être référent du projet.
- Chaque dossier doit être rempli entièrement.
- La commission ou le comité pourra suggérer un tuteur au projet.
- Un autofinancement à hauteur de 10% du budget global sera demandé.
- Dans le cadre du projet, la salle des jeunes peut être mise à disposition.

L'AIDE AUX DEVOIRS POUR LES PRIMAIRES

Cette aide est un vrai service aux parents et aux enfants. Son succès, d'année en année, le démontre. Plus d'une trentaine d'enfants sont inscrits pour une quinzaine de bénévoles qu'on remercie chaleureusement.
Cette aide reste réservée aux enfants inscrits à la garderie. Elle est prévue les lundis et jeudis de 17h à 18h. Une fois par trimestre, on invite parents et enfants à un goûter convivial.
Nous sommes installés dans l'ancienne bibliothèque.

L'ambiance est très agréable, les enfants se mettent à leurs devoirs sans problème, sans se plaindre, certains parents en seraient bien étonnés ! Il y en a quand même certains qui viennent le plus tard possible !
Toute personne intéressée par ce bénévolat peut s'inscrire auprès de la mairie.

L'AIDE AUX DEVOIRS POUR LES COLLEGIENS

Depuis septembre 2016, nous proposons une aide aux devoirs pour les jeunes du collège Gérard Philipe le jeudi. Le bus scolaire les dépose au centre bourg à 17h30 et ils peuvent ensuite aller à la médiathèque faire leurs devoirs jusqu'à 18h30. Anne et des bénévoles les accueillent tous les jeudis afin de les accompagner et de faciliter leur recherche dans cet espace culturel.

COMMISSION COMMUNICATION

Membres : Christian RICHARD, Franck BAYARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Nathalie TEXIER, Catherine MARTINEAU, Aurélie FOURNIER, Françoise TOURAINE, Sébastien BOURGOIN.

La commune propose 3 outils de communication :

- le bulletin annuel,
- le Terc'info bimestriel,
- le site internet de la commune.

De plus, cette année, elle a travaillé à élaborer un nouveau logo qui représente au mieux la commune.

LE BULLETIN

C'est un document que nous essayons d'améliorer d'année en année. Il a beaucoup évolué depuis une dizaine d'années. Il retrace toutes les informations à savoir sur la commune et les alentours ainsi que les évènements et travaux réalisés.

De septembre à février, nous nous réunissons au moins 1 fois par mois afin de répondre au mieux à nos objectifs.

Anne Venisse se charge de la mise en page du bulletin.

C'est un travail très intéressant mais fastidieux, méticuleux et qui demande beaucoup de rigueur.

Si vous avez des idées ou remarques constructives, n'hésitez pas à nous les transmettre.

TERC'INFO

Contrairement au bulletin, ce bimestriel a pour but de vous avertir des évènements qui vont se produire sur la commune et aux alentours.

La commission se réunit tous les 2 mois et la distribution se fait par les élus (avec l'aide de Jean-Jacques). Il est possible d'inclure un prospectus des associations lors de cette distribution à condition qu'un membre de l'association concernée participe au pliage du Terc'info.

LE SITE INTERNET

Le site de la commune : http://terce.vienne-mouliere.fr était jusqu'à présent hébergé par la Communauté de Communes Vienne et Moulière. Suite à la réforme Territoriale et la disparition de notre Communauté de Communes, et avec la commission communautaire « Communication », nous travaillons sur un nouveau site internet qui devrait être sur la toile durant l'année 2017. En attendant, nous gardons l'usage du site actuel sans la maintenance. Rendez-vous pour cette année encore sur terce.vienne-mouliere.fr.

LE LOGO

Voilà bien des années que nous essayons de trouver un logo pour notre commune. Nous avons souhaité réaliser un graphisme représentatif de la commune tout en restant administratif. Le blason de Tercé représente notre patrimoine, le musée-médiathèque notre culture, l'arbre notre sensibilité environnementale, et l'enfant notre politique autour de l'école et des jeunes.

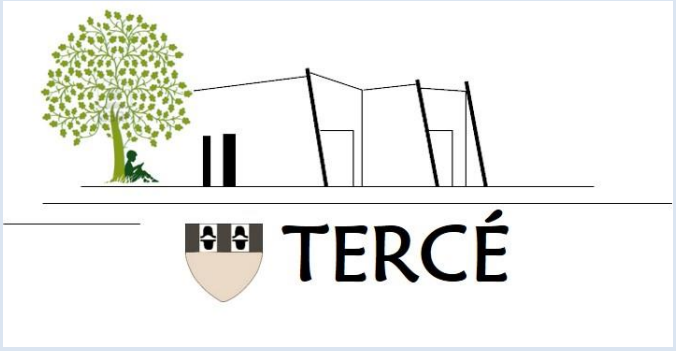

COMMISSION CULTURE

Membres : Christian RICHARD, Franck BAYARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Nathalie TEXIER, Catherine MARTINEAU, Aurélie FOURNIER, Françoise TOURAINE, Sébastien BOURGOIN.

Cette commission a été créée lors du dernier mandat suite à la construction du bâtiment musée-médiathèque.

Après avoir réalisé ce bel outil culturel en centre bourg, il nous paraissait important de définir, à notre niveau, une politique culturelle afin d'aller au plus près des habitants.

La médiathèque et le musée se partagent une salle d'animation dans laquelle se succèdent des expositions tous les mois qui peuvent être accompagnées d'ateliers, de conférences, de vernissages au cours desquels on rencontre les artistes,...
Anne Venisse, notre bibliothécaire, coordonne cet espace culturel.

LA MEDIATHEQUE

La médiathèque est un lieu de partage, de détente, d'information, de loisir. Elle propose tout au long de l'année des collections enrichies et renouvelées et des animations pour toute la famille.
Si vous souhaitez un document qui ne se trouve pas sur ses rayonnages, il est possible de le réserver auprès de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. N'hésitez pas à nous faire part de vos envies de lecture !
Le site internet : www.cabri.cg86.fr/terce vous permet d'accéder au catalogue de la bibliothèque, consulter votre compte (prêts, dates de retour), réserver vous-même vos documents ou laisser un commentaire sur un ouvrage.
Vous pouvez faire des recherches sur internet et imprimer.

NOUVEAUTE 2016 : écoute gratuite de musique numérique

MusicMe est une plateforme d'écoute de musique en ligne. 8 millions de titres sont disponibles en streaming dans tous les genres musicaux, **gratuitement et sans publicité** grâce au concours du Conseil Départemental. Pour profiter de ce service, il faut être inscrit à la médiathèque. L'adresse : http://vienne86.mt.musicme.com

RETROSPECTIVE ANIMATIONS 2016

Au programme de l'année écoulée : expositions, ateliers, lectures, conférences, rencontres.
Nous proposons :

- **Les rendez-vous réguliers** avec :
  L'accueil des « ***Bouts d'choux*** » pour les moins de 3 ans accompagnés de parents ou nounous et « ***L'heure du conte*** » pour les plus grands, animations bimestrielles avec lectures d'histoires, chansons et comptines en compagnie d'Annick Dudoigt.

« ***L'Avis de lecture*** » : Rendez-vous un jeudi tous les deux mois à 20 h à la médiathèque, pour partager nos lectures.

Echange de coups de cœur (ou non)

L'accueil du Relais Assistantes Maternelles deux fois par an pour un éveil à la lecture aux enfants de 0 à 3 ans.
L'accueil des classes de l'école maternelle une fois par trimestre pour une découverte de la médiathèque et d'une autre forme de lecture à l'aide d'un théâtre d'images ou d'un tapis de lecture.

- **« La Science se Livre »** : Tous les ans, la médiathèque participe à cette manifestation avec le soutien de l'Espace Mendès France et elle a pu ainsi proposer en mars un atelier pour les enfants : « L'air un liquide ? », une conférence avec le professeur T. Bergès « Que prédisent nos gènes ? » et une exposition.

- **« Lire en Vienne » :**
  Chaque année, à l'automne, l'école maternelle et la médiathèque travaillent sur un thème commun à l'occasion de « Lire en Vienne ». Cette année, le thème choisi était « Qu'est-ce qu'on mange ? ». Un spectacle offert par la commune, « A table » proposé par la Cie Macadam, a ouvert le programme. Une centaine d'enfants et parents sont venus y assister.

La médiathèque a proposé une sélection d'ouvrages sur le thème, et un accueil des classes avec un raconte-tapis « La grenouille à grande bouche ». Les différentes classes ont ensuite réalisé des dessins, collages, photos inspirés de l'alimentation et leur exposition à la médiathèque a eu beaucoup de succès.

- **Un atelier chocolat** le 10 décembre avec M. Hallouin de « Parlons chocolat » pour continuer sur le thème du « bien manger ».

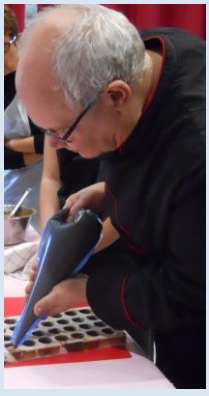

- **Des rencontres** : avec les artistes lors des différents vernissages d'exposition. Ainsi nous avons reçu l'association des Amis de St Jacques en janvier pour une soirée « découverte des chemins de St Jacques » en rapport avec une exposition.

- **Une soirée « jeux de société »** à l'occasion de l'ouverture en nocturne du musée lors de la nuit des Musées le 21 avril.

- **Le concours photo sur le thème « Vert, ver, vers, verre »,** en octobre avec l'exposition des photos et les résultats des votes (voir photos en 3ème couverture). Tous les participants ont été récompensés.
- **Participation à la fête du printemps le 30 avril et à la journée « Clin d'œil »** au Bois de la Garenne le samedi 3 septembre avec un jeu.

AU PROGRAMME DE 2017

Proposer des animations à la médiathèque, c'est la rendre vivante, c'est permettre au public de découvrir l'équipe, les lieux, les collections.
En 2017, y viendrez-vous ?

- La Science se Livre en janvier 2017: exposition, ateliers et conférence en partenariat avec l'Espace Mendès France et l'école de l'ADN, sur la santé et la nutrition.
- Des expositions temporaires que nous enrichissons de documents.
- Le concours photo qui a lieu tous les 18 mois : ouverture au 1er octobre sur un thème à définir.

- « Lire en Vienne » de fin novembre à fin décembre avec la participation de l'école maternelle.

Et vous retrouverez les animations régulières qui se succèdent tout au long de l'année.

Les dates et horaires des manifestations sont communiqués par le Terc'info, sur le site internet de la commune, par le biais des enfants des écoles et sur Facebook

L'équipe de la bibliothèque : Responsable : Anne VENISSE - Bénévoles : Annick DUDOIGT – Audrey HUTEAU – Chantal JAULT – Sylvaine KINDER – Chantal SABOURIN – Françoise TOURAINE.

Jours et horaires d'ouvertures :
Mardi : 10h30-12h30 - mercredi : 14h00-18h30 – jeudi : 16h30-18h30 - vendredi : 16h30-18h30 – samedi : 10h30-12h30.
Renseignements : tél : 05.49.03.02.35. - mail : bibliotheque-terce@wanadoo.fr
La consultation et le prêt sont gratuits. Renseignements pratiques sur www.mairie-terce.fr.

EXPOSITIONS

Tous les mois se succèdent des expositions temporaires différentes dans la salle d'animation, proposées par la médiathèque ou le musée (voir p.57-58, les activités de VAPRVM).

SAISON 2016

Entre « Les chemins de St Jacques de Compostelle dans la Vienne » en janvier et une exposition scientifique en mars, la médiathèque a reçu en février Françoise Caillault avec le travail photographique qu'elle a mené au sein de l'atelier de François Peyrat.

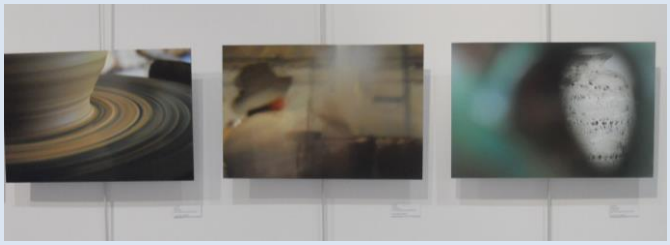

En septembre, les « Arts Plastiques » de Tercé ont exposé leurs travaux, puis les photos du concours ont pris place afin d'être soumises aux regards critiques du public et du jury.

Les 3 premières photos du concours "Vert et ses homonymes".

L'année s'est terminée avec les travaux des enfants de l'école maternelle de Tercé.

SAISON 2017

Au programme, la médiathèque vous donne rendez-vous avec : une exposition scientifique en janvier, en février, les tableaux de François de Bouard, un artiste tercéen en mars, des photographies du Népal de Claudette Bruneteau à la suite de ses voyages, une exposition des Arts Plastiques en septembre, des dessins au graphite par Aurore B. en octobre, puis exposition des enfants de l'école en novembre-décembre.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Membres : Christian RICHARD, Chantal BABUCHON, Nadège BRUNET, Marie-Christine COUSIN, Annick DUDOIGT, Hélène MOINOT, Marie-France SEMUR, Brigitte COUSSAY, Aurélie FOURNIER, Michel GUEDON, Patrick LAURENT, Catherine MARTINEAU, Françoise TOURAINE

Le centre communal d'action sociale est composé d'élus et de non élus désignés par le maire. Il se réunit plusieurs fois dans l'année pour accomplir sa mission d'action sociale :

- Il étudie les demandes d'aide financière pour des personnes en difficulté.
- Il examine les demandes de logements sociaux que

possède la commune en vue de leur attribution.

- Les personnes âgées de plus de 75 ans reçoivent pour Noël un colis qui est bien apprécié. C'est l'occasion pour nous d'aller à leur rencontre et de passer un petit moment avec elles.
- Comme tous les ans, un repas est offert à tous les habitants de Tercé âgés de plus de 66 ans. Nous sommes dans l'obligation d'augmenter l'âge des bénéficiaires vu le nombre grandissant et la place restreinte du Mythic. Le repas est prévu cette année le 19 mars 2017.
- Les enfants ne sont pas oubliés, chaque nouveau-né de la commune se voit attribuer un petit cadeau de bienvenue.

Le CCAS est à la disposition de tous les citoyens. Son rôle est d'être à l'écoute de tous ceux qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. Les demandes sont toujours traitées en toute discrétion.

COMMISSION SCOLAIRE

Membres : Christian RICHARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Patrick LAURENT, Franck RIGAUD, Nathalie TEXIER, Jean-Joël BRUNET, Marion AUBRUN, Aurélie FOURNIER, Michel GUEDON, Sébastien BOURGOIN.

- Mise en place d'activités périscolaires : des élus référents de cette commission participent activement avec ceux de Pouillé et Jardres pour faciliter la mise en place d'activités périscolaires sur ces 3 écoles. Un PEDT (Projet EDucatif Territorial) a été signé l'année dernière pour 3 ans. Dans la partie intercommunale, en page 30, vous avez le bilan des activités périscolaires des 3 écoles.
- Élaboration en collaboration avec la Directrice de l'école maternelle du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Pourquoi ? Pour que les établissements scolaires confrontés à un évènement soient préparés à la gestion de crise. Qu'ils soient prêts à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (risque industriel, nucléaire, mouvement de terrain, imprévu, acte malveillant, transport de matière dangereuse, tempête, inondation).

Pourquoi un plan particulier ? Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.

Que comprend le PPMS ? Il répond aux questions suivantes : A quel moment déclencher l'alerte et activer le PPMS, comment déclencher l'alerte, quelles consignes appliquer dans l'immédiat, où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté, comment gérer la communication avec l'extérieur.

COMMISSION BATIMENTS

Membres : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Paul PANICAUD, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Patrick LAURENT, Nathalie TEXIER, Franck RIGAUD, Jean-Joël BRUNET, Aurélie FOURNIER, Michel GUEDON, Sébastien BOURGOIN.

Cette commission se réunit 2 fois par an, voire plus en fonction des projets.

Pour l'année 2016, plusieurs réalisations ont eu lieu :

Été 2016 :

- Accessibilité de l'école, rampe handicapé, sécurisation de l'entrée avec surhaussement du mur de clôture, installation d'un portail sécurisé avec système de vidéo et ouverture électrique en conformité avec le plan VIGIPIRATE renforcé demandé par l'éducation nationale.

- Hangar de l'atelier attenant à celui-ci pour y entreposer le matériel lourd qui n'était pas à l'abri.

- Socle de La Croix du cimetière.

Une partie de ces travaux ont été confiés à l'association Vienne et Moulière Solidarité.

Novembre-décembre 2016 :

- Aménagement de la nouvelle mairie en lieu et place de l'ancien presbytère (175 m^2).

Durant toute l'année 2016 : dossier aménagement de l'école avec notamment la transformation de la mairie en locaux scolaires : permis de construire, appel d'offre, analyse. Début des travaux prévus en février 2017.

Projets 2017 :

- Aménagement de l'école.
- Travaux de chauffage – électricité au Friaula.

COMMISSION VOIRIE

Membres : Christian RICHARD, Jean-Paul PANICAUD, Christine POLO, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Catherine MARTINEAU, Jean-Joël BRUNET, Marion AUBRUN, Françoise TOURAINE, Sébastien BOURGOIN.

Dans le cadre de la compétence « Voirie » de la CCVM, nous avons fait en 2016 :

- Des travaux de sécurité rue de St Martin-la-Rivière (RD89) avec un rétrécissement de chaussée et la mise en place d'un trottoir,

- Le goudronnage du chemin jusqu'à l'entrée du nouveau cimetière,
- Le goudronnage du chemin jusqu'à l'entrée de la résidence de tourisme de Normandoux.

Prévisions 2017 :

- Travaux de sécurité routière à la sortie de Bois Brun (RD2) et à la Pithière (RD18).
- Travaux d'aménagements de chemins piétonniers de liaisons douces entre certains villages et le bourg, le long des routes départementales, dans le cadre du contrat de ruralité (Poiveil – le bourg, Normandoux – les Bergeottes).

AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2016

28 février

Une représentation de « J'y suis, j'y reste » par le Théâtre Populaire Pictave a eu lieu le dimanche 28 février au Friaula. 81 personnes ont assisté à la représentation.

Une restauratrice de bas quartier s'est fait dérober son sac à main contenant ses papiers d'identité. Dix ans plus tard, voulant épouser son barman, elle apprend que sa voleuse a épousé, en empruntant son propre nom, un jeune baron. Elle décide, alors, de se présenter au manoir de son « époux légal » pour lui dévoiler la vérité et réclamer le divorce, semant la perturbation dans l'existence du baron et de sa vieille tante, une comtesse très à cheval sur les traditions. Finalement c'est un cardinal ami de la baronne, en visite au château, qui trouvera une issue à cette situation.
Péripéties multiples, rebondissements, coups de théâtre… Tous les ingrédients d'une comédie burlesque étaient là.

10 avril :

Course UFOLEP de Tercé organisé par l'USC Chauvigny, Prix de la Municipalité de Tercé.

30 avril : fête du printemps

Le 30 avril, Terc'Anim a organisé sa 1ère fête de Printemps au Friaula à cause du mauvais temps. Plusieurs stands ont permis de s'informer sur différentes associations comme la LPO, le CPIE de Lathus ainsi que glaner quelques conseils sur la cuisine, le jardinage, s'échanger des plantes avec le troc, se mesurer avec le concours d'épouvantails, admirer l'exposition des dessins de l'école maternelle et enfin, pour les plus courageux, de faire une randonnée avec la LPO pour mieux connaître les oiseaux ou avec le CPIE pour découvrir la biodiversité de Tercé.
Tout cela a fédéré beaucoup d'habitants de la commune qui ont ainsi pu passer un agréable après-midi.

Découverte de recettes de cuisine à base de fleurs et plantes par Nicolas Courbier, restaurant Le Mythic

Troc aux plantes et dessins des enfants de l'école à l'arrière-plan

Sortie avec la LPO pour l'observation des oiseaux aux alentours de Tercé

Fabrication d'un hôtel à insectes

Observation de champignons avec M. Montagne, de la société mycologique.

SARL DL STRUCTURES
BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES : BÉTON, CHARPENTE, INGENIERIE
Marc COURIVAUD
Michel GAUDIN
Co-gérants
69, RUE NUNGESSER • 86580 BIARD
Tél : 05-49-37-38-39 •Fax : 05-49-37-39-39
e-mail : dl.structures@wanadoo.fr

1er mai : ouverture de la saison du musée

Le musée fête traditionnellement l'ouverture de la saison le 1er mai même s'il ouvre ses portes après la pause hivernale le 1er avril. Ce fut l'occasion d'inaugurer une nouvelle exposition sur les « SAS dans la Vienne » en présence de M. Claeys, député-maire de Poitiers, M. Eidelstein, conseiller départemental et M. Dérout ancien maquisard qui a combattu auprès des SAS en Bretagne.

Fête de la musique

Le restaurant « Le Mythic », en partenariat avec la commune, a proposé à l'occasion de cette fête un dîner concert avec Mich'to qui a poursuivi la soirée aux platines. Quelques 130 personnes ont pu se restaurer et danser « jusqu'au bout de la nuit ».

Fêtes des villages

Fête des voisins de la route de Savigny

Fête des voisins du Bois Brun

Fête des voisins de la Pithière

Fête des voisins Poiveil - Champ Massé

Clin d'œil 2016 : 3 septembre

Notre journée Clin d'Œil est une vraie fête populaire organisée par les acteurs de Tercé (mairie, Terc'Anim, associations de Tercé) pour les habitants de Tercé. Elle a eu lieu le samedi 3 septembre et a rencontré un franc succès.

17 associations étaient présentes ainsi que la Médiathèque et le Musée, ce qui représentait 19 stands à visiter pour le grand jeu de l'après-midi. 32 équipes comprenant 133 personnes (44 enfants, 43 adolescents et 46 adultes) ont participé.

Après avoir bu le verre de l'amitié offert par la Mairie, plus de 200 personnes ont dîné sur place grâce au restaurant « Le Mythic ». Un spectacle de musique brésilienne s'est produit pendant le dîner et en attendant le feu d'artifice : le groupe « Patricia Chacoré ta y grupo Baccara » accompagné d'une danseuse qui a fait sensation et de capoeiristes.

Après le feu d'artifice, une soirée DJ animée par Mich'to a clôturé une journée bien remplie qui a satisfait plus de 500 personnes.

Les journées du patrimoine : 17-18 septembre

Les Journées du Patrimoine ont lieu tous les ans le 3ème week-end de septembre, cette année les 17-18 septembre. Tercé n'échappe pas à la règle et est fière de montrer son patrimoine :

- le seul musée de la seconde guerre mondiale dans la Vienne. Les collections appartiennent à l'association VAPRVM (Valorisation et Animation du Patrimoine Rural en Vienne et Moulière),
- le four à chaux mis en valeur par le foyer des jeunes,
- l'église St Crépin et St Crépinien,
- le manoir de la Thibaudière,
- le domaine de Normandoux avec sa carrière.

Les journées du patrimoine se sont enrichies avec le patrimoine agricole du Pays de Vienne et Moulière. Depuis deux ans, Nicolas Courbier du restaurant le Mythic propose des ateliers cuisine avec des produits locaux.
La ferme avicole du Pré Caillé ouvre ses portes pour faire découvrir de belles races de poules ainsi que de vieux tracteurs.

De plus, un atelier pour fabriquer nichoirs et mangeoires est proposé par les bénévoles de la Ligue de la Protection des Oiseaux sous l'égide de la CCVM.

Musique et contes

Le 10 octobre, aux Carrières du Normandoux, Alain Chamfort a attiré près de 200 spectateurs.
Après 11 ans d'absence, Alain Chamfort est revenu sur le devant de la scène au cours d'une tournée en France avec un album éponyme aux sonorités pop et mélodieuses.

Téléthon – les 24h

Pour la 3ème année, le club de Country Plaisir 86 de Tercé a organisé les 24 heures au profit du Téléthon du 3 au 4 décembre de 17h à 17h avec une entrée libre pour tous les visiteurs**.** En plus de la danse country, des jeux de société, des initiations danses, un petit déj', un coiffage (avec deux coiffeuses Céline et Gaëtane), un lâcher de ballons avec l'aide de l'APE étaient proposés. Un repas chaud concocté par Le Mythic a été servi le samedi soir. Toutes ces animations ont permis de reverser 2400 € à l'AFM Téléthon.
Le club remercie les bénévoles, les associations, les professionnels et les membres de la municipalité pour leur soutien.

Opération « Mon beau sapin »

Pour la seconde année consécutive, des sapins de Noël ont été placés dans les différents lieux-dits autour de la commune. Dans le même esprit que la fête des voisins, ils rassemblent les habitants autour des décorations et bien souvent d'un vin chaud. C'est avec plaisir que nous avons constaté l'esprit créatif de Noël dans certains hameaux.
Au vu de l'intérêt que tous portent autour des sapins, nous renouvellerons l'opération l'année prochaine. Si vous n'avez pas de sapin près de chez vous, n'hésitez pas à nous le signaler !!